

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Délibération n° 2025.05

OBJET : Nouvelle tarification cimetière

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Joffrey DUPOIZAT, Xavier FAYOLLE, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Elise MICHALLET, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Carole SCHIEPAN, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Séverine ANSELME	pouvoir donné à	Dominique SINAY
Jean-Pierre COCHARD	pouvoir donné à	Serge VIGNON
Marine EVRARD	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Pascal GUCHER	pouvoir donné à	Jean-Yves MARTIN
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Xavier FAYOLLE et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-13 à L.2223-15,

VU la délibération 2024.71 en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux pour 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs pour les nouvelles installations faites par la commune dans le cimetière,

CONSIDÉRANT que le cimetière communal de *Saint Genis les Ollières* a fait l'objet de nouveaux aménagements en dotant de 10 caveaux monobloc 2 places

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'approuver de fixer le prix du caveau à 1650 € pour 15 ans et 2700€ pour 30 ans
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'année concernée

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 21/02/2025

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 février 2025.

**Le Maire,
Didier CRETENET,**



**Le secrétaire de séance,
Xavier FAYOLLE**

